

S.A. Éts Franz COLRUYT
Edingensesteenweg 196
1500 HALLE

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 SEPTEMBRE 2015
=====

L'an 2015, le 30 septembre, au siège social à Halle, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, Commissaire, représenté par Monsieur Jo Vanderbruggen, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, Frans Colruyt, Wim Colruyt, François Gillet, la S.A. Farik, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt, la S.A. Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, la S.A. Anima, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, la SPRL Delvaux transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux qui est absent aujourd'hui, mais est représenté par un autre administrateur et Madame Astrid De Lathouwer.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean de Leu de Cecil à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur Luc Duyck et Monsieur Hans D'Haese.

Le Président dépose sur le bureau:

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée Générale :

@ un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 31 août 2015.

@ les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée Générale a été publiée, à savoir :

- De Standaard du 31 août 2015
- La Libre Belgique 31 août 2015
- et le Moniteur Belge

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 625 actionnaires sont présents, ou représentés, détenant ensemble 115.452.730 actions.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des membres du personnel de Colruyt Group

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation :

- à l'unanimité des voix.

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration
À titre informatif, le rapport du commissaire et le rapport du conseil d'entreprise.
(Ceci tant pour les comptes annuels des Éts Fr. Colruyt S.A. que pour les comptes annuels consolidés de Colruyt Group).

Proposition de décision : approbation des rapports du Conseil d'administration.
2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2014-2015.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération 2014-2015.
3. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2015.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group arrêtés au 31 mars 2015.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.
4. Distribution du dividende.
Décision de distribuer un dividende brut de 1,00 EUR par action contre remise du coupon n° 5, mise en paiement le 6 octobre 2014.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.
5. Approbation de la répartition bénéficiaire :
Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée Générale.
6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres des Éts Fr. Colruyt S.A. qui ont été rachetées par cette dernière.

Proposition de décision : approbation de cette proposition.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

9. Tour de table

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du Commissaire

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du Commissaire.

Le Président lit le rapport du conseil d'entreprise du 21 septembre 2015 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président donne des explications au sujet des activités de Colruyt Group et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2014/2015 clôturé.

Il répond également aux questions écrites des actionnaires présents.

Les rapports annuels du Conseil d'administration, portant aussi bien sur les comptes annuels de la société que sur les comptes annuels consolidés du groupe, sont approuvés avec

- 115.292.354 voix pour
- 0 voix contre
- 160.376 abstentions.

2. Approbation du rapport de rémunération 2014-2015.

Madame Astrid De Lathouwer, présidente du Comité de rémunération, donne des explications sur le rapport de rémunération 2014/2015 qui figure dans le rapport annuel 2014/2015 de Colruyt Group, p. 128-130).

L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2014-2015 avec

- 95.604.280 voix pour
- 19.582.100 voix contre
- 266.350 abstentions.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014/2015

- a. Approbation des comptes annuels des Éts Franz Colruyt.
L'Assemblée approuve les comptes annuels des Éts Franz Colruyt S.A. de l'exercice 2014/2015 avec
- 115.425.262 voix pour
 - 14.544 voix contre
 - 12.924 abstentions.
- b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.
L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group de l'exercice 2014/2015 avec
- 115.425.262 voix pour
 - 14.544 voix contre
 - 12.924 abstentions.

4. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 1,00 EUR par action contre remise du coupon n° 5, avec mise en paiement le 6 octobre 2015.

L'Assemblée approuve le dividende brut avec

- 115.412.291 voix pour
- 0 voix contre
- 40.439 abstentions.

5. Répartition bénéficiaire des Éts Franz Colruyt S.A.

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

* BÉNÉFICE À RÉPARTIR : 972.230.572,60 EUR

* RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE :

ADDITION À LA RÉSERVE LÉGALE :	+ 1.400.262,00 EUR
ADDITION À LA RÉSERVE DISPONIBLE :	+ 353.853.105,33 EUR
DISTRIBUTION DU DIVIDENDE :	+ 137.516.119,93 EUR
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2014/2015 :	+ 7.012.646,46 EUR
TANTIÈMES :	+ 3.310.089,00 EUR
BÉNÉFICE À REPORTER :	+ 469.138.349,88 EUR
TOTAL :	+ 972.230.572,60 EUR

* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :

Coupon 5

146.892.702 actions x 1,00 EUR = + 146.892.702,00 EUR |
Dividende reporté de l'exercice précédent (*) : - 9.376.582,07 EUR
137.516.119,93 EUR

(*) Les dividendes transférés concernent principalement les dividendes de l'exercice précédent sur les rachats d'actions propres concernant la période du 1/6/2014 au 26/9/2014 que la S.A. Éts Fr. Colruyt n'a pas distribués. Ce montant est transféré à cet exercice.

* BASE DE CALCUL:

156.169.749 actions au 31/03/2014
+ 466.754 actions lors de l'augmentation du capital réservée au personnel le 19 décembre 2014
- 9.791.743 actions propres au 1 juin 2015
+ 47.942 actions propres destinées à la participation aux bénéfices (septembre 2015)

= 146.892.702 actions de participation aux bénéfices

Par ailleurs, le Président explique de manière détaillée qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 7,01 millions EUR aux travailleurs des sociétés de Colruyt Group en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés. En outre, un montant de 18,82 millions EUR est également prévu en exécution de la CCT 90 du 22 décembre 2007 relative aux avantages non récurrents liés aux résultats.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note 6. aux comptes annuels consolidés - rapport annuel 2014/15, page 167).

L'Assemblée Générale décide d'approuver la répartition bénéficiaire proposée avec

- 101.066.444 voix pour
- 14.092.421 voix contre
- 293.865 abstentions.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres des Éts Fr. Colruyt S.A. qui ont été rachetées par cette dernière.
-

Le Président explique que les Éts Fr. Colruyt S.A. ont racheté des actions propres, après autorisation de l'Assemblée Générale : il s'agit au total de 9.791.743 actions propres (6,25 % du total des actions émises).

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée Générale l'autorisation de distribuer au maximum 47.942 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir celle-ci sous la forme d'actions.

Avec

- 115.389.077 voix pour
- 50.729 voix contre
- 12.924 abstentions,

l'Assemblée Générale donne l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital sous la forme d'actions propres rachetées par la société.

7. Décharge aux administrateurs
-

Monsieur le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs, avec

- 113.789.007 voix pour
- 1.650.799 voix contre
- 12.924 abstentions,

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2014/2015 clôturé le 31 mars 2015.

8. Décharge au commissaire
-

Monsieur le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire, avec

- 114.732.800 voix pour
- 263.466 voix contre
- 456.464 abstentions,

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2014/2015 clôturé le 31 mars 2015.

9. Tour de table

Aucun point divers n'est proposé par les actionnaires.

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, on passe à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est approuvé, avec

- à l'unanimité des voix.

Le procès-verbal est signé par le Président, le Secrétaire, les scrutateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

The image shows a collection of handwritten signatures in blue ink on a light-colored document. There are approximately eight distinct signatures scattered across the page. Some are large and stylized, while others are smaller and more compact. The signatures appear to be from various individuals, likely the President, Secretary, scrutateurs, and shareholders mentioned in the text above.

Etn. Fr. Colruyt N.V.
Algemene Vergadering van 30 september 2015
Assemblée Générale du 30 septembre 2015

Overzicht stemming / Aperçu des votes :

	VOOR <i>pour</i>	TEGEN <i>contre</i>	ONTHOUDING <i>abstentions</i>	TOTAAL <i>Totale</i>
AGENDAPUNT 1 - jaaverslag RvB - rapport annuel du Conseil d'administration	115.292.354	0	160.376	115.452.730
AGENDAPUNT 2 - remuneratiecomité - rapport de rémunération	95.604.280	19.582.100	266.350	115.452.730
AGENDAPUNT 3 a - enk. jaarrekening - comptes annuels arrêtés	115.425.262	14.544	12.924	115.452.730
AGENDAPUNT 3 b - gecon. Jaarrekening - comptes annuels consolidés	115.425.262	14.544	12.924	115.452.730
AGENDAPUNT 4 - dividend - dividende	115.412.291	0	40.439	115.452.730
AGENDAPUNT 5 - winstverdeling - répartition bénéficiaire	101.066.444	14.092.421	293.865	115.452.730
AGENDAPUNT 6 - winstparticipatie personeel - attribution du bénéfice aux travailleurs	115.389.077	50.729	12.924	115.452.730
AGENDAPUNT 7 - kwijting bestuurders - décharge aux administrateurs	113.789.007	1.650.799	12.924	115.452.730
AGENDAPUNT 8 - kwijting commissaris - décharge au commissaire	114.732.800	263.466	456.464	115.452.730
AGENDAPUNT - VERSLAG vrijstelling voorlezing procès-verbaal - exemption de relire le procès-verbal	115.452.730	0	0	115.452.730
AGENDAPUNT - goedkeuring verslag algemene vergadering - approbation procès-verbal de l'Assemblée	115.452.730	0	0	115.452.730